L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 13 JANVIER 1893

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme, de 22 ans, arrivant de [illegible] désirerait entrer de suite en qualité de domestique dans une bonne famille, de préférence française. Bons certificats à disposition. S'adresser au Bureau de l'Abeille.
13 janv—7f

PERDU.

PERDU—Une épingle de dame avec plusieurs diamants à l'Opéra ou dans la rue. Une récompense sera payée à la personne qui la rapportera 47 N. Rampart 13 janv—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une grocerie bien située, quartier central. S'adresser à Vergnes & Guas, 37 Decatur.
13 jan—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Léopold Aleix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,784—Division C—Attendu que Fernand L. Aleix, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Léopold Aleix, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 janv—13 18 22

Succession de Mme Catharine M. Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 janv—12 16 21

Succession de Adélaïde I. Noble, veuve William F. Tutt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,634—Division A—Attendu que J. W. Stone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Adélaïde I. Noble, veuve de William F. Tutt, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 jan—4 7 13

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,248—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 jan—12 16 21

Succession de William S. Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,761—Division A—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de feu William S. Steele, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 jan—11 14 20

Succession de Ferdinand A. Ernert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,085—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ernert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 jan—11 14 20

Succession de Alexander Mineofict ou Minenfret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viser, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 13

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,686—Division E—Attendu que Leander J. Burton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Edwin A. Smith et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 jan—5 10 14

Succession de Robert M. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert M. Tilford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,613—Division B—Attendu que Eugène McCann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth McConnell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,417—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire, présenté par Mme Mary Glenn Miltenberger, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de Mme Harriet Ruth Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,830—Division A.—Attendu que James H. Ashby a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Harriet Ruth Ashby, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 10 14

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,281—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 13

Succession de James Otterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,326—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George L. Otterson administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Robert Mance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,496—Division C.—Attendu que James J. Mance, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Mance, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 12 JANVIER—CLASSE No 110
Tirage de 4 heures P. M.

66	52	64	21	27	67	48	38	14	34	41	49

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur tirage dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 12 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payerons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 FEVRIER 1893

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	20,000,		20,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
25 Lots de	300,		7,500
100 Lots de	200,		20,000
200 Lots de	100		20,000
300 Lots de	60,		18,000
500 Lots de	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100,	soit	$10,000
100 Lots de	60,		6,000
100 Lots de	40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20,	soit	$19,980
999 Lots de	$20,		19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs/11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant, au lieu et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en n'achetant que des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, s'ils ne veulent pas perdre la chance de gagner.

CHARTER
—OF THE—
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for these purposes another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspaper of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ
and others
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.
New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.
As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY,
Not Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30j

Etat semestriel
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,211,822 50
Surtirages		25,850 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		39,896 04
Dû par des agents de réserve		11,082 63
Dû par des banques et banquiers		63,066 82
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis 5 pour cent montant du fonds de rédemption		2,250 00
Chèques comptant sur des banques locales	$136,628 25	
Monnaie courante	6,622 00	
Billets legal tender et or	362,440 00	
Espèces, nickels et cents	16,615 70	522,305 95
		$2,140,554 03

PASSIF.

Capital payé	$900,000 00
Fonds de surplus	200,000 00
Profits non divisés	61,154 83
Dividendes, 5 pour cent par action, déclaré le 30 courant	15,000 00
Dividendes non réclamés	615 00
Billets en circulation	41,095 00
Dépôts individuels	1,348,363 28
Dû à des banques et banquiers	14,296 42
Bills payables	60,000 00
Billets ré-escomptés	100,000 00
	$2,140,554 03

J. C. DENIS, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.
1er janv—1 sem

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 15 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot ou portion de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Julia, Carondelet et Baronne, désigné par le No 3, sur une esquisse par John F. Braun, voyer, le 12 de novembre 1875 annexée à un acte d'achat de la dite Ladies Unsectarian Aid Society, Christy, notaire public, mesurant d'après l'acte cinquante et un pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante pieds huit pouces. Le dit lot forme partie de, et est pris de deux lots, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par Richard Delafield, déposé dans les archives de Félix Grima, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 24 janvier 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu du local Nos 223, 227, 229 rue St-Joseph, consistant meubles, installations, etc., pour un hôpital.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 17 20 24

Vente de propriété de valeur, améliorée, portant le numéro municipal 35 avenue Cleveland, (ancienne rue Gasquet).

Succession de Catherine Richardson, épouse de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—En vertu d'un ordre de vente, daté du 29 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt sept pieds de face à la rue Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, sur cent-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, toute mesure anglaise, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan daté le 3 juin 1853, déposé dans les archives de William Shannon, notaire, étant le No 15 de son livre de plans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
The Southern Loan & Building Association, de Knoxville, Tenn.
versus
P. F. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,462.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'îlet No 384, borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, dans le 20 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à Jos. H. Cummings, passé pardevant W. J. Castel, ex-notaire, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 5 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre vingt-seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—6 7 13 20 27—fév 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Frank Newbeck vs J. A. Schuler et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 478, borné par les rues Dauphine, Elmire, Moralès et Urquhart, lequel dit lot mesure deux cent quarante et un pieds de face sur une profondeur de trois cent quarante deux pieds, d'après le plan du dit lot, fait par Joseph Pilié voyer, daté le 10 juin 1831, et déposé en l'étude de G. de Armas, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24—6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur dans le sixième district.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre et ses améliorations, située dans le sixième district de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante-trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la dite portion est composée du lot numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par Williams & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1886 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero, Jr., notaire, comme plan No 77, contenu aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. S. Philips, voyer à la date du 16 février 1849, et déposé pour référence en l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près à la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds où elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton architectes et voyers, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur; un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.

Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22 déc—22 29—5 12 19 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété Améliorée dans le Sixième District.

Mme Fannie V. Harris versus Ernest Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,524.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 445 borné par les rues Constantinople, Marengo, Baronne et Carondelet; le dit lot est désigné par le numéro quinze et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Constantinople, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé au bureau de S. Magner, ex-notaire de cette ville, le 5 avril 1865 et (sur) le dit plan, le dit îlet est représenté par le No 71.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

Mme Godin-Martinet
ROBES ET CONFECTIONS.
—44 Rue Bourbon.—

Mme GODIN est à même de contenter sa clientèle et de faire les toilettes dans le dernier Genre Parisien, à Dix Dollars.

Mme GODIN se charge de livrer des toilettes très bien soignées dans les 48 heures.

Spécialité de Costumes, Genre Tailleur.
11 déc—1an—dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RÉSIDENCE Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,

No 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

LE SITE POUR BATIR RUE CLAIBORNE.

LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS, Nos 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

La Jolie Résidence en bois à deux étages, No 286 RUE CLAIBORNE.

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages, No 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme EMILINA GUESDON, Veuve de SAMUEL LOCKE.

No 33,196.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après.

1° La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, sous-sol [illegible] devant et deux étages dans le fond, No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne, dans le Deuxième district de cette ville et dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est [illegible] une belle clôture en fer et avant galerie devant et [illegible] avec grille en fer, perron, corridor, salons avec arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois anti-chambres, salle de billard, cuisine, office, chambre pour laver, escalier devant et derrière; au premier étage, au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, galerie avec grille en fer, cheminées et installations de gaz. Le chaque côté ample terrain pour une pelouse, pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnant une bonne ventilation, de la lumière et une brise agréable.

Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit: chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs, lot No 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.

A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité de élégantes résidences de membres de familles marquantes, cela fait un charmant home et bien situé.

2° Le site pour bâtir, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, et Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, contient une seconde profondeur dans le fond, et mesurant 37 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne sur une première profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes en arrière de la ligne du fond, et [illegible] 3 pieds, [illegible] la plus rapprochée [illegible] l'avenue de l'Esplanade, [illegible] 10 pouces 5 lignes à angles droits vers le Chemin du Bayou puis une seconde profondeur en arrière du lot ci-dessus No 3 de 63 pieds, 11 pouces [illegible] lignes vers la ligne du fond, qui est de 29 pieds, 9 pouces, 3 lignes de large et 11 pieds, 10 pouces, 6 lignes de profondeur [illegible] l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Le cottage double en briques et en bois à un étage, Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant sept chambres et allée de côté [illegible] désigné par la lettre B, est [illegible] pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes et 30 pieds 11 pouces 6 lignes [illegible] sur la ligne du fond.

4° Un certain terrain désigné par la lettre C, dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade. Le dit [illegible] mesurant 26 pieds, 8 pouces sur la ligne de côté du terrain B et du terrain A, [illegible] [illegible] [illegible] pieds de côté D, de la rue Claiborne et mesure 36 pieds, 4 pouces de face à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

5° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 286 rue Claiborne, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, avec corridor, huit chambres, office, cave, [illegible] [illegible], cuisine [illegible] Le terrain désigné par la lettre [illegible] C et No 2, et mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de façade Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, [illegible] [illegible] [illegible]

Les mesures des sus décrites propriétés [illegible]

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont d'après un plan de Geo de Armas, déposé voyez le dit, en date du 27 juin 1891, déposé en l'étude de O. LeGardeur, notaire.

6° Une bâtisse, magasin et demeure en bois, à deux étages, des mieux situés, No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, carré borné par les rues Mandeville, Esplanade, Dauphine et Royale, ayant magasin, cuisine, chambres, [illegible] [illegible], avec 4 chambres et grande galerie au second étage, gaz, etc. Le terrain mesure pieds américains, 34 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces, 5 lignes rue Dauphine, et suivant le plan. Vendue sujette à un bail au taux de $360 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisée à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893, en sus de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de la vente requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en bois à deux étages.

No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de C. B. Buddecke.

No 37,096—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1892, et signé le 22 décembre 1892, par l'Hon Fred D. King, juge de la cour susdite, Division B, dans l'affaire mentionnée plus haut, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La belle résidence en bois bien bâtie, à deux étages, No 169 Avenue Washington dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Camp et Chestnut. Elle est retirée du trottoir, avec une belle grille en fer, le pavage Schillinger pour se promener et cour pavée, voitures de chaque côté et ayant une grande galerie, corridor, salons avec arches, salle à manger, office, cuisine, chambre de décharge au premier étage, corridor, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galeries devant et derrière au second étage, citernes et hangar.

Le lot de terre est désigné par le No 14 et mesure 39 pieds de face à l'avenue Washington sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Elle est située sur une belle avenue large et pavée dans une des plus jolies parties du Garden District, entourée de lignes de chemins de fer et à proximité du centre des affaires. C'est une charmante résidence et un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un crédit de 1 et 2 ans contre des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893, en dehors du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant au prix de la vente requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant C. T. Soniat, Esq., N. P.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

BUVEZ!!!
L'eau Minérale efferveescente de la Source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
20 sept—1 an sam dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Un cottage double en bois, 186 et 188 rue Quartier, entre Tremé et Marais.

Succession de Mme Joséphine Bienis, née Léon.

No 37,120.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 16 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite:

1° Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Tremé, maintenant Nord Liberté et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cuve à eau pavée de chaque côté.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans un voisinage respectable, près des chemins de fer des rues Esplanade et Rampart, écoles et églises.

2° Une malle et son contenu au No 188 rue Quartier, plus amplement décrite dans un inventaire, seront vendus sur les lieux le même jour à 10 heures A. M.

Conditions—Pour la propriété, un tiers ou plus du prix de la vente comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; l'amélioration devra être assurée et la police transférée au porteur des dits billets, et autres clauses usuelles de garantie, etc., et les taxes de l'année 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente, 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Pour la malle comptant.

Acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE
—DE—
PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR

—DANS LE—
1er, le 4e et le 5e districts.

Emplacements de choix pour manufactures, Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages, Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé, No 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE, No 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire, Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.

Propriété de batture, Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan, A crédit.

—Dans l'affaire de—
LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,396—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième, désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G sur un plan par D. M. Broutin, député-voyer de la ville, en date du 1er février 1892.

Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages Nos 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galerie de façade, vestibule, salon, salle à manger, [illegible] et bibliothèque au premier [illegible] grandes chambres à coucher, avec chambre à bain, office, cuisine, etc.

Le lot B mesure 32 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Baronne sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double élevé Nos 644 et 646 rue Baronne, avec galeries de façade et de côté, chambres, avec salles de bain, cuisine, citernes, une belle grille, en fer, hangar, etc.

3° Le lot C mesure 31 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur les côtés. Les améliorations comprennent un cottage double.

4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307, rue Quatrième, [illegible] de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambres à bain, office, cuisine, etc.

5° Le lot E mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double Nos 309 et 311, rue Quatrième, avec galerie de façade, 5 chambres de chaque côté, office, chambres à bain, hangar, etc.

6° Le lot F mesure 37 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Une fondation et une banquette en briques sur le devant.

7° Le lot G mesure 50 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et un hangar en bois à un étage, une bonne barrière et un pavage en briques sur le devant. Un site très désirable pour un ou plusieurs cottages.

8° Sept lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberté, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan dressé pour référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire en cette ville et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme le coin des rues Clio et Liberté et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Le lot No 2 mesure 26 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 26 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté allant parallèlement à la rue Calliope s'ouvrant alors à angle droit vers la dite rue Calliope, 14 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes allant alors à angle droit, 45 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 13. Un site excellent pour entreprise manufacturière et ce n'est qu'une petite distance du nouveau dépôt du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.

Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, d'accès facile aux affaires par beaucoup de lignes de chars et dans le voisinage de marchés, églises et écoles, sont toujours occupées par de bons locataires.

Ces propriétés sont vendues, sujettes aux conditions des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente, ou par demandes sur l'application au bureau de l'encanteur.

9° Une partie indivise de 3/4 de portion et intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, y compris tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture qui lui sont attachés, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, étant en avant des lots Nos 4 et 5 dans l'îlet No 3 sur un plan original du morceau de terre anciennement connu la propriété de Brooklyn Warehouse Company, fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson, et s'étendant de là en profondeur, entre lignes parallèles, au bord de la rivière Mississipi. La dite portion de terre étant bornée au-dessous, par la continuation de la dite rivière Mississipi de la ligne divisant lesdits terrains 3 et 4 dudit carré No 3 sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, qui sépare ce dernier de la propriété contiguë appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au-dessus par la propriété de Mme H. J. Summer, il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que sur ladite rue Patterson où le chemin public, de 45 pieds comme il est dit plus haut.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordre et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, et leur paiement garanti par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour laquelle ils seront souscrits, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1893 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25.

Succession de Christopher Groeshell et Mme Anna Rohmer sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,064—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par August C. Groeshell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BANNIÈRES,

Drapeaux, hampes de drapeaux, vitrines pour bannières, armoires pupitres, vitrines et autres articles en général qu'il serait trop long d'énumérer.

Par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

LUNDI 16 janvier 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 51 rue Bienville, au dernier et plus fort enchérisseur, par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican—Les insignes et ornements (paraphernalia) appartenant à ladite Association et comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
4jan—4 8 11 16 155 rue Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et bien situées

—DANS LES—
SIXIÈME, DEUXIÈME ET PREMIER DISTRICTS.

No 193 rue Dumaine, entre Tremé et St-Claude—Belle maison à double corps-de-logis à un étage, avec attic.

No 35 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres—Une résidence à un étage.

Nos 451 et 451 1/2 rue Melpomène, entre les rues Clara et Magnolia—Maison double à un étage retirée de la rue.

No — rue Aline, entre les rues Magasin et Live Oak. Joli cottage retiré de la rue.

Un lot vacant contigu et adjacent aux propriétés ci-dessus.

P. A. Bacas, exécuteur-testamentaire, et autres vs. Arman i Couroelle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No 37 493.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement signé et rendu le 5 janvier 1893, par l'honorable Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur décrite ci-après, à savoir;

1° Un certain lot de terre, Premier District, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits voies et privilèges et avantages y appartenant et situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia, dans le premier district de cette ville, et mesurant 29 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Melpomène sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 7 mai 1867 et annexé à un acte de vente de Mme Veuve James Clough passé pardevant J. R. Wincester, notaire, en cette ville le 27 juin 1867.

Les améliorations consistent en une maison double, à distance de la rue, ayant quatre chambres, galerie devant ou dans de deux cambrics, citernes, lieux d'aisance etc., portant les Nos municipaux 451 et 451 1/2 rue Melpomène, louée $15 par mois.

Deuxième District.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Conti, Royale et Chartres, ayant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Philippe, sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles, et borné du côté de la rue de Chartres, par une propriété actuellement ou récemment appartenant à O. Bineau, de l'autre côté vers la rue Royale, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à Mme [illegible] et à l'arrière, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à M Cassens.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie et une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, lieux d'aisance, water-works, etc., portant le numéro municipal No 35 rue St-Philippe, vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893, au taux de $16 par mois payable mensuellement.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tremé et St-Claude, et mesurant, pieds américains, environ 45 pieds de façade rue Dumaine sur une profondeur de 127 pieds.

Les améliorations consistent en une jolie maison double à un étage avec mansarde portant le No 193 rue Dumaine, contenant à rez-de-chaussée, 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, et dans les mansardes, 3 chambres, une bâtisse en briques, à 2 étages, ayant 6 chambres, une autre bâtisse de 2 chambres, citernes, puits, lieux d'aisance, water-works, etc., etc.

Sixième District.

4° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant ville de Jefferson) dans le carré d'îlet borné par les rues Aline, Magasine, Live Oak et Peniston, désigné par le No 11 sur un plan dressé par le maire de K. C. Hill, annexé à un acte notarié de cette ville selon le plan No 52, le dit lot mesure 30 pieds de façade rue Aline, 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage à distance de la rue ayant une galerie devant, corridor sur le côté, six chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., loué $15 par mois.

5° Un terrain vacant dans les mêmes district et carré que la propriété décrite ci-dessus contigu et touchant, désigné par le No 12 sur le dit plan ci-dessus mentionné, et mesurant 30 pieds de façade rue Aline sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en paiements égaux, en coupons-billets portant intérêt pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, les dits billets devront être garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les acquéreurs garderont assurés les bâtisses et améliorations pour la valeur des billets et la police sera transférée au détenteur des billets. Les actes de vente devront renfermer toutes les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat, cinq pour cent par an honoraires à le cas de procès pour le recouvrement des billets, les acquéreurs assumeront en dehors du prix d'adjudication, toutes les taxes dues en 1893, et un dépôt de dix pour cent entre les mains des encanteurs se fera au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 11 18 25—fév 1 8

Un Splendide Monument
—DANS LE—
Metairie Cemetery Association
—Par ordre des liquidateurs de—
L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, au dernier et plus haut enchérisseur pour ce que cela rapportera:

Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37, les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.

Termes et conditions.—Comptant. l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au réceptacle de la Tombe et les liquidateurs les transfèreront pour toujours.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois bien situé Nos 1,024 et 1,024 1/2 rue Magasine, Entre Général Taylor et Peniston.

Succession du Rev. Geo. W. Walker.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37,542.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magasine, entre Peniston et Général Taylor, dans l'îlet, autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade, 10 chambres, 2 citernes, allée de côté, cours devant et derrière, hangars, etc. Le lot est désigné par le No 4 de l'îlet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ci-devant notaire en cette ville, et mesure 32 pieds 6 pouces de face rue Magasine, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage de choix, et fait face à deux voies de chars à cheval et sur une des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Leibel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
John T. Hardie vs Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,401—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, Solomon, D'Hemécourt et l'avenue Napoléon, désigné par le No 261 et portant le numéro municipal 780, mesurant trois cents [illegible] [illegible] pieds et quatre lignes sur les rues Ulloa et D'Hémécourt et trois cent dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Solomon et l'avenue Napoléon.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 déc—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASIONS SANS PAREILLES
CHANCE MAGNIFIQUE
—DANS—
TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:

Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riche, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeunes de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

Le superbe édifice pour facteurerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue St Peters (ou Nouvelle Levée), 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

Vaste entrepot 114, 116, 118, 120 rue Magasine, occupé par MM. W. H. Matthews & Bro.

Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

Edifices en briques 31, 33, 35 rue Hôpital.

Cottages à double corps de logis. Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

Emplacements de choix pour bâtir. Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas,) entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Degnand (maintenant Leonidas), Monroe et Stephanie (maintenant Strouitz), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

Mercredi, 1er février
SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 32,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 31 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892, docket No 32,399, pour compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur) mesurant, mesure américaine, 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces, plus ou moins, tel qu'il paraît d'un croquis du terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 octobre 1847.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, avec Douane et Levée (maintenant Decatur), mesurant 64 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 5 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété présente ou précédemment appartenant à N. Hero, et sur l'autre côté par la propriété désignée comme [illegible] appartenant à [illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.

Aussi un lot de terre, situé à côté et en arrière de la dite propriété, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée, maintenant Decatur, mesurant, au pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié, le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté regardant la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et de l'autre côté, par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces trois morceaux composent le lot de terre sur lequel se trouve le bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupé actuellement par J. Wolf & fils, comme fabrique d'habillements faits.

Les améliorations comprennent cet immense établissement qui est industriel connu comme la manufacture de l'Z [illegible] de Jeans et d'habillement fait de M. J. Wolf & fils désignée par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour tenir la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement et est équipée de tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à la 1er juin 18[illegible] fin d'août 1893, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci-après, à savoir: Qu'en outre du loyer les susdits locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et entretiendront, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi tout le local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.

2° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1851, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Carondelet, 6 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 10[illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée commune 2 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 2 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.

3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Girod, désignés par les lettres A, B, C et D sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 4 septembre 1867; d'après la dite esquisse, les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A forme le coin des rues Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée (ou S. Peters), 18 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 84 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette, et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 18 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A, 72 pieds et 4 lignes de profondeur sur face à la rue Lafayette et 96 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D 78 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod; et le dit lot D mesure 24 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C, 82 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 89 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.

Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et ouvrant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, et maintenant louées à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Lafayette, Fouchet et Girod, mesurant 115 pieds de face à la rue Magasine, [illegible] [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magasine.

5° Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 23 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connue par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant loués à raison de $55 par mois pour les deux côtés.

6° Deux certains lots de terre adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Condé [maintenant Chartres], Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne la divisant du lot No 1, et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, ensemble avec toutes les droits, etc.

Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 34 rue Hôpital.

7° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même îlet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Deppouilly, au mois de Janvier 1846 avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres 8 pieds de large faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et 159 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désignée par le No 35 rue Hôpital.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale), sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 45 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale), sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'îlet borné par les rues Mazant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, chaque côté ayant environ cinq chambres et les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.

9° Deux terrains de choix convenables pour y bâtir dans le même carré d'îlet et ont lieu aux précédents, à l'arrière desdits lots Nos 9 et 10 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833. Chacun de ces terrains mesure 33 pieds de façade rue Bartholomew, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.

10° Un certain terrain numéroté 2a, situé dans le Faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs-Elysées et Craps, maintenant Bourgogne dans le carré borné par les rues Français et Remparts, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence au haut, ayant 6 chambres et actuellement louée $15 par mois.

11° Deux certains terrains situés dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 5 et 6, et contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun cinq chambres, sont loués $8 par mois de chaque côté et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.

12° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon, Douane et l'avenue Hagan dans une ligne comme terrain No 10 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, le 30 août 1883, [illegible] terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur et de façade rue Rendon, entre lignes parallèles.

13° Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Solomon, Napoléon et Conti, dans le carré de Jackson et désignés par les Nos de 3 à 11 inclusivement, sur le No 24, sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville, en date du 2 mars 1860. Les terrains 3 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 10 touche au terrain 9 et forme le coin des rues Bienville et Napoléon et a 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds sur le [illegible], le terrain No 11 a 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Napoléon sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, et le dit terrain 24 a 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Solomon, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits.

14° Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la limite de la propriété de John Desegre, et 96 pieds 10 pouces et 1 ligne à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant, voyer de Lafayette, en date du 23 février 1849, sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D, et lequel morceau de terre est fait partie du terrain A sur le plan primitif du Faubourg Livaudais, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et dépendances, qui s'y trouvent.

15° Toutes ces particulier cinq lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 33 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

16° Un certain carré d'îlet, situé à Carrollton Paroisse Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, compris entre les rues Stephanie, maintenant Strouitz, Seizième, Monroe et Degnand, maintenant Léonidas, et signé par la lettre N, lequel est composé de vingt-quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds de façade rue Seizième sur 120 pieds de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Seizième et Monroe, et le No 10 formant le coin des rues Seizième et Degnand maintenant Léonidas. Les Nos 11 et 14 mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stephanie, maintenant Strouitz, sur 120 pieds de profondeur, le No 13 formant le coin des rues Monroe et Stephanie, maintenant Strouitz, et le No 22 formant l'angle des rues Stephanie, maintenant Strouitz et Degnand, maintenant Léonidas, et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Degnand, maintenant Léonidas, sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise, d'après un plan particulier de L. Surgi, en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.

17° Cinq certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le triangle de la Nouvelle Levée, et des rues Delord, Water et Louisa (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1866, lesquels terrains ont les dimensions suivantes:

Le terrain 5 a 25 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle; et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds, 10 pouces et 8 lignes de façade rue Delord et 20 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain 7; le terrain No 7 a 123 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 8; le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9, le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devront être faites sujettes aux conditions des baux actuels. Un dépôt de 10 pour cent comptant exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 28—jan 4 11 18 25—fév 1

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.
22 nov—1m 1f par sem

JOURNAUX FRANÇAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Pitt. etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envoie par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands